Parc naturel régional du Haut-Jura

Parc naturel régional Haut-Jura

Alpilles
Ardennes
Armorique
Aubrac
Avesnois
Baie de Somme Picardie maritime
Ballons des Vosges
Baronnies Provençales
Boucles de la Seine Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corbières-Fenouillèdes
Corse
Doubs-Horloger
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Golfe du Morbihan
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Marais Poitevin
Martinique
Massif des Bauges
Médoc
Millevaches en Limousin
Mont-Ventoux
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise-Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Préalpes d'Azur
Pyrénées Ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Sainte-Baume
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du nord

Monsieur le Président
Haut-Bugey Agglomération
57 rue René Nicod
CS 80502
01100 OYONNAX

REÇU
Le 2 0 AOUT 2024

Lajoux, le 06 Août 2024

Nos réf. : 2024_498_MP_CMo
OBJET : Plan Local d'Urbanisme d'Aranc

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 13 mai dernier, vous m'informez de l'arrêt du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Aranc, et je vous en remercie.

Cette commune n'étant pas au sein du périmètre classé Parc naturel régional, la Charte ne s'impose pas à ce document d'urbanisme ; et en conséquence, je ne souhaite pas me prononcer à son sujet.

Vous souhaitant d'aboutir rapidement dans votre démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

La Présidente,
Françoise VESPA

Pour la Présidente,
Le Vice-Président Délégué,
Franck GIROD

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura